

**Avis n° 2022/06**  
**relatif à admission par l'État d'un diplôme**  
**de l'École nationale supérieure polytechnique**  
**de l'université de Yaoundé I (ENSP - UYI)**

**Établissement / École**

Nom :	École nationale supérieure polytechnique de l'université de Yaoundé I
Sigle :	ENSP - UYI
Type :	Établissement d'enseignement supérieur public au Cameroun
Académie :	École étrangère
Site de l'école :	Yaoundé, Cameroun

**Objet de la demande d'admission par l'État**

**Catégorie NAD** (Nouvelle admission par l'État de diplômés d'établissements étrangers) :  
Ingénieur diplômé en Génie des télécommunications de l'École nationale supérieure polytechnique de l'université de Yaoundé I, en formation initiale sous statut d'étudiant

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1, L642-7 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'École nationale supérieure polytechnique de l'université de Yaoundé I ;
- Vu le rapport établi par Xavier OLAGNE (membre de la CTI et rapporteur principal), Noël BOUFFARD (expert auprès de la CTI et co-rapporteur), Alexandre CAMINADA (expert auprès de la CTI), Francisco Javier ARCEGA SOLSONA (expert international auprès de la CTI) et Guillaume RIMAUD (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 15 juin 2022 ;

**L'assemblée plénière a statué comme suit :**

**Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur**

Nouvelle admission par l'État des diplômés étrangers suivants	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée
Ingénieur diplômé en <b>Génie des télécommunications</b> de l'École nationale supérieure polytechnique de l'université de Yaoundé I	Formation initiale sous statut d'étudiant	2022	2023-2024	restreinte

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

**Pour l'université**

- Modifier les statuts de l'école pour intégrer des représentants des étudiants et des différentes catégories de personnel avec voix délibérative dans les principales instances décisionnaires (Conseil de direction, Conseil d'établissement) ;
- Faire évoluer la gouvernance de l'école pour lui conférer l'autonomie attendue sur la gestion de ses programmes pédagogiques et de ses moyens humains et financiers.

**Pour l'École**

- Établir des lignes directrices communes dans toute l'école pour renforcer l'enseignement des sciences humaines, économiques, juridiques et sociales, de la responsabilité sociétale et environnementale, du développement durable et des langues vivantes, les décliner et les mettre en œuvre dans chaque spécialité.

**Pour la spécialité Génie des télécommunications**

- Adapter le nombre d'heures encadrées de la spécialité afin de le limiter autour de 2000h ce qui favorisera notamment le travail en autonomie des élèves ;
- Accroître le nombre d'heures des enseignements en sciences humaines, économiques, juridiques et sociales et en langues vivantes ;
- Finaliser l'étude et acter une décision sur le rapprochement de la spécialité avec le département informatique, organiser le cas échéant la mise en œuvre en soignant la communication de façon à renforcer l'attractivité de la spécialité.

**Avis favorable pour l'attribution du label européen EUR-ACE® pour les formations d'ingénieur, niveau master, au diplôme suivant**

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé en Génie des télécommunications de l'École nationale supérieure polytechnique de l'université de Yaoundé I	2022	2023-2024

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 15 juin 2022

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 13 juillet 2022



La présidente  
Elisabeth CRÉPON